

## Procès verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2025

La séance a été ouverte par Mme la Maire Sandrine ROUX à 20h30.

Annie PAGE est désignée secrétaire de séance. Les votes seront réalisés à main levée.

Présents : Colette BERAUD, Pascal COMBRE, Nicolas PORTAL, Arnaud TESTUD, Julien VIZADE, Nicolas MATHIEU, Véronique LEBRETON (absente à partir du point N°9)

Absents excusés : Hervé VISSAC Romain BAYOUT

### 1. Validation du PV de la séance du 29/11/2024

VOTE: 9/9 POUR

### 2. Vote du Compte Financier Unique :

Qui remplace le compte Administratif et de Gestion des années précédentes

		Dépenses	Recettes	Résultats	Report n-1	résultats cumulés
Budget Commune	Fonctionnement	367 723,08 €	485 796,92 €	118 073,84 €	345 463,71 €	463 537,55 €
	Investissement	119 589,70 €	152 953,82 €	33 364,12 €	-118 252,73 €	-84 888,61 €
Budget Assainissement	Fonctionnement	65 042,63 €	69 236,30 €	4 193,67 €	-457,47 €	3 736,20 €
	Investissement	35 239,65 €	61 264,60 €	26 024,95 €	80 391,59 €	106 416,54 €
Budget Boulangerie	Fonctionnement	11 475,25 €	10 412,71 €	-1 062,54 €	3 001,78 €	1 939,24 €
	Investissement	1 862,98 €	9 193,34 €	7 330,36 €	8 172,46 €	15 502,82 €
Budget CCAS	Fonctionnement	2 557,20 €	2 434,15 €	-123,05 €	1 867,52 €	1 744,47 €
	Investissement					

Après échanges sur les différents postes de dépenses ou de recettes et les précisions apportées par madame le maire, le CFU a été soumis au vote du conseil par Annie PAGE (Sandrine ROUX ne prend pas part au vote).

VOTE : 8/8 POUR

### 3. Affectation des résultats du compte financier unique

Madame le maire précise que nous avons un résultat positif de 33 634.12€ cette année en investissement sur le budget commune mais un report négatif cumulé de 118 252.73€ et un reste à réaliser de 63 745€ qui correspond à des devis signés, ce qui fait un besoin de 148 633.61€ pour l'investissement qui sera pris sur le résultat positif cumulé de 463 537.55€ du fonctionnement.

Elle propose au Conseil de voter les affectations des résultats pour les 3 budgets, de la façon suivante :

Budget principal:

+ 348 633.61 € au compte 1068 Investissement Recettes

+ 114 903.94 € au compte 002 Fonctionnement Recettes

Budget de l'assainissement :

- Le résultat de la section d'investissement = +106 416.54€ est affecté à l'Investissement recettes au compte 001.

- Le résultat de la section de fonctionnement : +3 736.30€ est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002

**Budget de l'atelier Relais Boulangerie :**

- Le résultat de la section d'Investissement : +15 502.82€ est affecté à l'Investissement recettes au compte 001.
- Le résultat de la section de fonctionnement : +1939.24€ est affecté en recette de fonctionnement au compte 002

**Vote des trois budgets : 9/9 pour****Budget CCAS pour Info :**

- Le résultat de clôture de l'exercice : +1744.47€ est affecté en totalité à la section recette de fonctionnement.

**4. Vote des taux d'imposition :**

Madame le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année à venir.

Taxe foncière sur la propriété bâtie	37,70 %	soit : 183 863€	} 227 215€
Taxe foncière sur la propriété non bâtie	70,57 %	soit : 23 712€	
Taxe d'habitation	10.00 %	soit 19 640€	

**Vote : 9/9 pour****5. Etat des sections pour paiement des taxes foncières :**

DEPENSES	Bourleyre	Fromenty	La Bretagnolle	La Combe	Tavernat
Charges à caractère général	66.00€	42.00€	186.00€	64,00€	84.00€

Le conseil municipal valide l'état des sections en fonctionnement dépense afin de prévoir le paiement des taxes foncières de l'année en cours.

**VOTE : 9/9 POUR****6. Subventions aux associations :**

8 associations ont déposé une demande de subventions pour 2025 : TOTAL : 2 800€

ADMR : 100€ (9/9 pour)	Six cordes au fil de l'Allier : 500€ (9/9 pour)
TELETHON : 100€ (5 pour + 4 contre)	MUSIKENJEU : 500€ (9/9 pour)
COMITE DES FETES : 600€ (9/9 pour)	
Chanteuges Préservation du Patrimoine : 400€ (6 pour + 3 abstentions)	
Association Culturelle et Sociale de Chanteuges : 600€ (7 pour + 1 abstention+ 1 ne prend pas part au vote : Nicolas PORTAL président de l'association)	

**7. Tarifs municipaux :**

Seuls les tarifs municipaux concernant l'AIRE NATURELLE de la GRAVIERE et L'AIRE de CAMPING CAR de la GARE sont changés comme suit :

- Moins de 18 ans 1.50€ par nuit
- 18 ans et plus 2.00€ par nuit
- Garage mort 8.00€ par semaine
- Tarif spécial pour groupes et évènements Conditionnés à l'autorisation de la mairie 3.00€ par participant

**VOTE : 9/9 POUR**

## 8. Vote des budgets prévisionnels :

Budget commune total équilibré à : 1 105 777.57€

- en fonctionnement dépenses et recettes : 562 063.94€
- en investissement dépenses et recettes : 543 713.63€

Budget assainissement total équilibré à : 36 491.99€

- en fonctionnement dépenses et recettes : 68 898.55€
- en investissement dépenses et recettes : 167 593.44€

Budget boulangerie total équilibré à : 21 762.06€

- en fonctionnement dépenses et recettes : 6 259.24€
- en investissement dépenses et recettes : 15 502.82€

**VOTE : 9/9 POUR**

*Budget CCAS (pour info)*

- en fonctionnement dépenses et recettes : 3 800€

à partir de ce point Véronique LEBRETON est obligée de quitter la réunion

## 9. Bâtiments LEYRELOUP :

Madame la maire présente au conseil des devis pour travaux dans ce bâtiment afin d'accueillir l'Entreprise à but d'emploi (E.B.E.) du Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, pour un montant de 33 069.28 HT, elle précise que les salariés de l'EBE participeront aux travaux, quand ceux-ci seront terminés, l'EBE paiera un loyer initial de 200 euros.

Le conseil l'autorise à solliciter une aide de financement au LEADER et à signer tous les documents nécessaires

**VOTE : 8/8 POUR**

## 10. Adhésion à la convention de participation du CDG 43 sur les risques « prévoyance »

La collectivité adhère à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement VYV - MNT. Par risque Prévoyance, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

30 euros par agent temps complet. (Délibération 2023/30)

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 43 pour son caractère solidaire et responsable.

**VOTE : 8/8 POUR**

## 11. Adhésion au service retraites du CDG 43

En 2007, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

En 2024, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière selon un barème différent pour les services

demandés qui peuvent couvrir de la simulation de pension (70€) à la correction d'anomalies (40€) ou d'autres services... **VOTE : 8/8 POUR**

**12. DETR 2025 : Route des vieux chênes ; plan de financement**

Après la route de la Bretonnolle, les travaux de réfection de la chaussée vont s'enchaîner sur la route des Vieux Chênes au printemps 2025, selon le plan de financement provisoire proposé au vote par Madame la Maire.

- DEPENSES en € HT		- RECETTES en € HT	
- MO CETI (50 % mission)	2 650.00 €	- CAP43 soit 26000€ + 6000 (n-1)	32 000.00 €
-		- Amende de police	12 000.00 €
-		- DETR 2025 (30%)	30 604.35 €
- COLAS devis n° 1472699	99 364.50 €	- Autofinancement	27 410.15 €
- TOTAL	<b>102 014.50 €</b>	- TOTAL	<b>102 014.50 €</b>

Le conseil autorise Madame la Maire à faire toutes les démarches pour solliciter ces aides et signer tous les documents en rapport **VOTE : 8/8 POUR**

**13. Délibération modifiée pour la « mission étude centre bourg Chanteuges Avec l'évolution de l'étude effectuée par le Pari des Mutations Urbaines, la « Mission étude centre-bourg Chanteuges » s'articule de la façon suivante**

Phase 1 :	6 000€	+ Frais de résidence :	150 €
Phase 2 :	8 950€	+ Frais de déplacement :	428 €
Phase 3 :	<u>7 250€</u>	+ chiffrage espace public :	2 400 €
TOTAL :	<b>22 200€ HT</b>		

Le conseil valide ce devis modifié et autorise Madame la Maire à signer les documents et demander les subventions en rapport. **VOTE : 8/8 POUR**

Madame La Maire

Sandrine Roux

Secrétaire de séance

Annie PAGE